

**Document
d'accompagnement
du référentiel
de formation**



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme :

Baccalauréat technologique « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV)

Module :

S4 : Territoires et technologie
Domaine technologique : Transformation

Objectif général du module :

Analyser le processus spécifique au domaine dans un territoire.

Indications de contenus, commentaires, recommandations pédagogiques

L'objectif du module est d'analyser le(s) processus mis en œuvre dans une ou plusieurs filières de transformation alimentaire locales. On entend par processus l'ensemble des activités conduisant à l'obtention d'un produit alimentaire, de l'amont (producteurs, fournisseurs) à l'aval (distributeurs, clients) en passant par les opérations de fabrication et de contrôle. L'analyse porte sur les aspects technologiques, socio-économiques et environnementaux du processus et prend en compte le contexte de la filière dans toutes ses dimensions. Cette approche vise à faire acquérir aux élèves une méthode permettant à la fois d'analyser des processus spécifiques au domaine de la transformation et de mettre en évidence les déterminants des choix socio-techniques effectués par les acteurs.

Cet enseignement se construit à partir de l'étude pluridisciplinaire et contextualisée de quelques cas concrets. Pour chaque filière étudiée, un produit bénéficiant d'un signe de qualité (label, AOP, IGP, ...) ou une spécialité alimentaire locale ou régionale présentant un intérêt particulier dans le territoire est choisi. Pour une bonne contextualisation des enseignements, et dans la mesure du possible, des travaux pratiques (TP) de fabrication des produits étudiés ou de produits similaires sont mis en place.

L'enseignement s'appuie sur le stage collectif « étude d'une activité dans un territoire ». Ce stage peut être fractionné si cela s'avère pertinent au regard de la progression pédagogique élaborée par les enseignants.

Objectif 1 : Situer la place et la régulation des activités dans le territoire

La notion d'activités se rapporte à celles correspondant aux différents domaines couverts par le baccalauréat technologique STAV.

Cet objectif est traité par l'enseignant de SESG-GE en année de terminale en lien avec les enseignants du domaine technologique.

Il est évalué dans la première partie de l'épreuve terminale écrite.

Objectif 1.1- Situer la place des activités dans le territoire

Notions, objets d'étude : diversité des activités, insertion locale des activités, relations entre les acteurs, logiques des acteurs, développement local, fonctionnement des organisations, filière alimentaire, système alimentaire territorial, circuits courts

Recommandations :

L'objectif visé est de repérer, à partir de l'exemple du domaine technologique, les dynamiques de développement local en les situant dans un ensemble plus large (régional, national voire international).

Parmi les acteurs, une étude plus approfondie du fonctionnement des organisations (entreprises, associations, service public, en fonction du domaine) représentatives du domaine sera réalisée. L'exploitation agricole, par exemple, pour la production ; l'entreprise paysagère et/ou le service public dédié pour l'aménagement ; etc.).

Une approche pluridisciplinaire pourra être initiée sur ce thème par le professeur de SESG.

La place de la filière alimentaire dans le territoire sera étudiée en termes de filière alimentaire territorialisée et/ou de système alimentaire territorial.

<http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Alimentation-durable/Systeme-alimentaire-territorial-durable>

Objectif 1.2- Identifier les activités, les acteurs des territoires et leurs relations

Notions, objets d'étude : la question de la ruralité, les inégalités territoriales, multifonctionnalité et diversité du rural, conflits d'usage, aménités et fonctions des espaces ruraux, attractivité des territoires, flux et caractéristiques de la population, place de l'agriculture, artificialisation des sols, rôle des nouvelles technologies, enclavement, désenclavement, mobilité, place des services publics, prise en compte de l'environnement, place des initiatives locales

Recommandations :

La finalité de ce sous-objectif est de caractériser les enjeux et les problématiques socio-économiques spécifiques aux territoires ruraux, il ne s'agit pas d'une simple approche descriptive.

Il est souhaitable de s'appuyer sur un territoire donné afin d'identifier les problématiques qui lui sont propres et de les interroger au regard des autres territoires pour faire émerger les similitudes et les spécificités.

La place de l'agriculture fera l'objet d'une étude particulière afin d'identifier ses différents rôles dans les territoires (économique, social, occupation et entretien de l'espace, etc.) ainsi que les attentes des autres acteurs des territoires à son égard notamment sur les produits et les pratiques agricoles. On identifiera les réponses de l'agriculture aux attentes sociétales (pratiques plus respectueuses de l'environnement et de l'animal, insertion locale par le biais de circuits de distribution directs ou courts, etc.).

La question de l'entretien et de la préservation de l'environnement comme cadre de vie et source de biodiversité fera aussi l'objet d'une étude particulière : les différentes attentes, les différents acteurs, les conflits d'usage, les pratiques mises en œuvre, etc.

La fonction d'usage récréatif des territoires sera aussi approfondie en identifiant sa nature et les différentes pratiques qui y sont liées ainsi que les conflits d'usage générés entre les pratiques et avec les activités issues des autres fonctions.

Les campagnes sont de retour, Alternatives Economiques, Les Dossiers n°16, décembre 2018

Ressources du réseau rural français (RRF) : <https://www.reseaurural.fr/>

<http://www.agrobiosciences.org/>

Sur l'agriculture biologique :

<http://www.fnab.org/> ; <https://www.cetab.org/> ; <http://www.abiodoc.com/>

Objectif 1.3- Prendre en compte l'intervention des pouvoirs publics

Notions, objets d'étude : la politique agricole et alimentaire, la politique d'aménagement du territoire, la politique de l'environnement, la politique sociale

Recommandations :

Cet objectif vise à identifier les mesures de politique publique (les outils de régulation mis en œuvre par les pouvoirs publics) prises spécifiquement vers les territoires ruraux ou les activités de ces territoires (par exemple l'indemnité compensatoire de handicap naturel, ICHN, destinée à l'agriculture des zones défavorisées dans le cadre de la politique agricole) et celles non spécifiques mais ayant un rôle important pour les territoires ruraux (par exemple l'élaboration d'un plan local d'urbanisme dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire). Dans la mesure du possible, le lien sera fait avec des aspects abordés dans le 1.2.

Si les différents niveaux de l'intervention seront identifiés (européen, national, local), ils ne feront pas l'objet d'une étude particulière.

On mettra en évidence, par des exemples précis, le rôle spécifique et croissant des collectivités territoriales.

Le traitement de chaque type de politique sera adapté aux domaines technologiques.

<https://www.vie-publique.fr/>

<https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/>

<https://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/>

La politique agricole et alimentaire

On montrera que la politique agricole est une politique ancienne qui, à travers son impact sur l'agriculture, a contribué à l'évolution des territoires ruraux. On verra aussi qu'elle est constitutive de la construction européenne et que la politique agricole commune (PAC) occupe encore une place importante dans le budget européen, qu'elle a changé pour s'adapter à l'évolution des marchés et à la contrainte internationale, qu'elle a pris en compte dans ses évolutions récentes des dimensions nouvelles comme l'impact sur l'environnement, le bien être animal et la qualité des produits.

En partant de la répartition des mesures de la PAC en deux piliers, on identifiera les deux grands objectifs de la politique agricole : le soutien aux marchés et aux revenus agricoles, d'une part et le développement rural, d'autre part. On mettra en avant, pour le premier pilier, le lien des aides avec le respect de critères environnementaux et de bien-être animal (la conditionnalité).

Le rôle des principales aides du second pilier sera précisé : ICHN, mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et aides pour l'agriculture biologique, aide à l'installation de jeunes agriculteurs notamment.

On étudiera le rôle et le contenu du programme régional de développement rural de la région d'insertion du territoire.

On montrera que la question de l'alimentation occupe une place de plus en plus importante dans les politiques publiques, ainsi la loi du 30 octobre 2018 vise les « *relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire* » mais aussi « *une alimentation saine, durable et accessible à tous* ». On pourra aussi faire référence à la loi « *relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire* » du 11 février 2016.

<https://chambres-agriculture.fr/>

<https://www.supagro.fr/capeye/>

<https://agriculture.gouv.fr>

Les circuits courts alimentaires à l'heure du numérique : quels enjeux ? : <https://www6.inra.fr/ciag/content/download/6443/47710/file/Vol67-5-Chiffolleau%20et%20al.pdf>

Et si on mangeait local ? Patrick Philipo, Yuna Chiffolleau, Frédéric Wallet, Editions Quae 2017

La construction sociale de la démocratie alimentaire : quels enjeux pour la recherche ? : http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/2017_2d_chiffolleau_paturel.pdf

<http://www.agrobiosciences.org/alimentation-117/article/transition-alimentaire-quelles-repercussions-pour-les-filieres-agricoles-et-agroalimentaires#.XIJLoShKjyQ>

<https://www.inao.gouv.fr/>

<https://www.sfer.asso.fr/>

La politique de l'environnement

On précisera les grands objectifs de la politique de l'environnement (lutte contre la pollution, préservation des ressources naturelles, sauvegarde des espaces naturels menacés, protection de la faune et de la flore, maintien de la biodiversité) en montrant que son développement dans le courant de la deuxième partie du 20^{ème} siècle est liée aux impacts négatifs (externalités négatives) de la croissance économique et à l'émergence d'une opinion publique de plus en plus sensible aux questions environnementales. Cette évolution trouve sa traduction dans la Charte de l'environnement de 2004 qui fait partie, depuis 2005, du bloc de constitutionnalité.

Les principes du droit ou de la politique de l'environnement seront identifiés : les principes de participation, pollueur-payeur, de prévention, de précaution.

Le lien avec le territoire en faisant notamment référence à des exemples précis est souhaitable.

Seront vus pour préciser leurs finalités, sans chercher l'exhaustivité et entrer dans le détail des mesures :

- les espaces protégés (parcs nationaux, arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles, etc.) ;
- la trame verte et bleue ;
- l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) ;
- le réseau Natura 2000.

Les parcs naturels régionaux pourront faire l'objet d'une étude particulière dans la mesure où ils ont une visée plus large que la seule protection de l'environnement : « les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public » article L. 333-1 du Code de l'environnement.

Autres points d'étude possibles : l'accès à la nature et les itinéraires de randonnées ; la chasse ; les installations classées ; la prévention des risques naturels ; la protection du cadre de vie.

<http://www.conservation-nature.fr/index.php>

<https://inpn.mnhn.fr/programme/espaces-protoges/protections-reglementaires>

Code de l'environnement en ligne : <http://codes.droit.org/CodV3/environnement.pdf>

<https://www.actu-environnement.com/>

La politique d'aménagement du territoire

On abordera les mesures visant spécifiquement les territoires ruraux : contrat de ruralité, zone de revitalisation rurale, réseau rural français, programmes LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Les rôles du schéma de cohérence territoriale (SCOT), du plan local d'urbanisme (PLU) seront étudiés à partir d'exemples concrets et locaux.

La question de la propriété foncière sera abordée au regard de la politique de l'aménagement (acquisition foncière, réserve foncière, expropriation pour cause d'utilité publique).

La place particulière des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) sera vue en lien avec la politique agricole.

<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/planification-territoriale>

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/documents-durbanisme-et-regles-generales-durbanisme>

<https://www.ademe.fr/> & <https://www.mtaterre.fr/>

<https://www.fne.asso.fr/>

<https://www.unenvironnement.org/fr>

Les mesures de la politique sociale déconcentrée

A partir d'exemples concrets et en s'appuyant sur les ressources locales, on identifiera les compétences particulières, en matière d'action sociale et de solidarité des territoires, des collectivités territoriales, par exemple la gestion du revenu de solidarité active (RSA) pour le département, l'aide au maintien des professionnels de santé pour les régions.

Objectif 2- Identifier dans un territoire les interactions entre processus et contexte

A partir d'un ou plusieurs produits, bénéficiant d'un signe de qualité ou présentant un intérêt particulier dans le territoire, on identifie les éléments clés du contexte et du processus en mettant en évidence leurs interactions

Objectif 2.1- Identifier et caractériser un processus dans son contexte (sa place, son rôle, son histoire dans un territoire)

Identifier les éléments clés du contexte : Historique, facteurs humains, facteurs géographiques, climatiques, environnementaux
Identifier le ou les besoins auxquels répond le processus : techniques (conservation, valorisation d'une matière première), socio-économiques, réglementaires...

Objectif 2.2- Distinguer les composantes du processus (acteurs, métiers, pratiques)

L'atteinte de cet objectif nécessite la mise en œuvre de visites et/ou d'interventions de professionnels du secteur étudié. Il convient également de mettre en œuvre des séances de travaux pratiques de fabrication et d'analyse du produit étudié. Ces différentes activités contribueront à identifier les éléments clefs du processus :

- Organisation de la filière (Acteurs)
- Diversité des métiers
- Pratiques de fabrication, d'analyses

Objectif 2.3- Identifier et caractériser l'impact environnemental du processus

Gestion des déchets, des effluents, impact paysager, nuisances, maintien de la biodiversité,...
Il s'agit de montrer comment la filière prend en compte cet impact environnemental.

Objectif 3- Mettre en évidence les logiques et les déterminants de choix socio-techniques

On entend par « déterminants des choix » les éléments orientant les choix et dont les décideurs se saisissent et/ou avec lesquels ils composent.

Ex. : des éléments externes ou internes à la structure liés :

- au contexte environnemental, réglementaire, social, culturel, économique, commercial...
- à des valeurs, des choix de vie,
- à des choix stratégiques (enjeux dans la durée des choix stratégiques réalisés antérieurement),
- à des caractéristiques techniques,
- à des attentes sociétales,
- à des événements inattendus.

On entend par « logique » le mode de raisonnement des décideurs. Ce mode de raisonnement peut être lié à des aspects économiques, environnementaux, sociétaux, éthiques....

Cet objectif est traité en s'appuyant sur l'étude du cahier des charges du ou des produit(s) étudié(s) dans l'objectif 2 et en prenant en compte l'ensemble du processus.

Objectif 3.1- Identifier les choix socio-techniques effectués pour le processus

En se basant sur les différents types de déterminants, on met en évidence les choix socio-techniques effectués pour le processus étudié depuis la production des matières premières jusqu'à la commercialisation du produit fini.

Objectif 3.2- Caractériser les logiques guidant les choix et identifier les incidences sur le processus

Au regard des alternatives possibles aux choix socio-techniques effectués, il s'agit de caractériser les logiques qui ont motivé ces choix (économique, environnementale, sociétale, éthique...).

Identifier les incidences (forces/faiblesses, atouts/contraintes, freins/leviers) de ces logiques et des choix qui en découlent sur les différents niveaux du processus (production, transformation, distribution).

Activités pluridisciplinaires

Les horaires alloués à la pluridisciplinarité peuvent être répartis par les équipes entre les thématiques suivantes. L'ordre suggéré des deux thématiques vise une progressivité dans le rapport à la complexité.

THEMES	MODULES ASSOCIES
Choix technique, contexte, décision : Il s'agit d'amener les élèves à identifier un choix dans une activité donnée, à le resituer dans un moment et un contexte et à repérer des solutions alternatives.	S3 C4
Activité ou processus techniques et enjeux sociétaux : Il s'agit d'amener les élèves à mettre en évidence comment les processus techniques soulèvent des questions sociétales et/ou environnementales, et inversement, comment des questions sociétales et/ou environnementales conduisent à des remises en cause, voire à des évolutions des processus techniques.	S1 S2 S4 C5